

DEPARTEMENT  
ESSONNECANTON  
ARPAJONCOMMUNE  
BRUYERES-LE-CHATELN° D2023/33

## DECISION DU MAIRE

**Le Maire de la Commune de BRUYERES-LE-CHATEL,****VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-21 et suivants,**VU** la délibération du Conseil Municipal n°DCM2020/18 du 10/06/2020 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil municipal, pour décider "de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ",**VU** la proposition de contrat de service n°PC2023-005 de la société LECOMTE LANGÉ relatif à l'entretien des espaces verts de différents sites communaux, d'avril à octobre 2023,**VU** la nécessité d'établir un contrat afin de fixer les obligations de chacune des parties,

## DECIDE

**Article 1** : De signer le contrat relatif à l'entretien des espaces verts de différents sites communaux, à intervenir avec la société LECOMTE LANGÉ, sise 29, chemin de Saint Arnoult 91680 Bruyères-le-Châtel, pour un montant annuel de 24 736.00 € HT soit 29 683.20 € TTC.**Article 2** : Dire que le contrat est conclu pour une période de 7 mois, d'avril à octobre 2023 et que le règlement des prestations sera réalisé sur la base de 4 factures sur la durée du contrat.**Article 3** : D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'application et à la poursuite de la présente décision et notamment à signer toutes pièces en la matière.**Article 4** : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera :

- transmise au conseil municipal lors d'une prochaine séance,
- transmise au Représentant de l'Etat.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Fait à Bruyères-le-Châtel, le 13/04/2023

Le Maire,

Thierry ROUYER

Date de publication :  
18 AVR. 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DC-091-219101151-20230413-D202333-CC



BRUYERES-LE-CHATEL, le 06/04/2023

Certificat d'agrément pour les applicateurs de produits phytosanitaires n° **IF00350**

Affaire suivie par : Tanguy LANGÉ

**Chantier :**

BRUYERES LE CHATEL  
Hôtel de Ville  
91680 BRUYERES LE CHATEL

**BRUYERES LE CHATEL**  
Hôtel de Ville  
2 rue des Vignes  
91680 BRUYERES LE CHATEL

A l'attention de :

<b>PROPOSITION DE CONTRAT N° PC2023-005</b>				
OBJET :	ENTRETIEN DES DES ESPACES VERTS (interventions semaines 16-19-22-25-29-32-36-39-43 du 01/04/2023 au 31/10/2023)			
<b>1 - TONTES SUR LA COMMUNE</b>				
Désignation	Quantité	P.U. H.T.	Total H.T.	
Tonte de gazon, passage du rotofil sur l'ensemble des surfaces, nettoyage par soufflage y compris ramassage des produits de coupe sur les entrées de ville, ZAC y compris la rue extérieure, nettoyage et taille des nouveaux massifs rue de l'église et place de la cave aux fleurs.	9.00	1 530.00 €	13 770.00 €	
<b>TOTAL TONTES SUR LA COMMUNE</b>				<b>13 770.00 €</b>
<b>2 - JARDIN DE LA CHAPELLE</b>				
Désignation	Quantité	P.U. H.T.	Total H.T.	
- Tonte des pelouses 9 fois par an - Taille des haies 2 fois par an, - Béchage des pieds d'arbres et arbustes - Ramassage et évacuation des déchets à chaque intervention	1.00	2 320.00 €	2 320.00 €	
<b>TOTAL JARDIN DE LA CHAPELLE</b>				<b>2 320.00 €</b>
<b>3 - LE CIMETIERE ET SES ABORDS</b>				
Désignation	Quantité	P.U. H.T.	Total H.T.	
Tonte des pelouses du columbarium application de traitement biocontrôle de type Katoun sur les mauvaises herbes entre les tombes Désherbage des massifs à l'extérieur et taille Taille des haies intérieures et extérieures (2 fois l'an)	1.00	3 000.00 €	3 000.00 €	
<b>TOTAL LE CIMETIERE ET SES ABORDS</b>				<b>3 000.00 €</b>
<b>4 - CENTRE SPORTIF</b>				
Désignation	Quantité	P.U. H.T.	Total H.T.	
Tonte des pelouses avec ramassage Fauchage manuel sans ramassage des 2 bassins 4 fois l'an Désherbage des massifs et des haies Mise en place de mulch si nécessaire Taille des arbustes 1 à 2 fois par an	1.00	4 846.00 €	4 846.00 €	

Béchage des massifs et pieds d'arbres 1 fois par an Charge ment et mise en décharge des végétaux à chaque intervention			
Taille, bêchage, nettoyage des nouvelles plantations le long des tennis et le long de la voie d'accès au stade	1.00	800.00 €	800.00 €
PM: les bêchages des pieds d'arbres et arbustes seront effectué en hiver.	1.00		
<b>TOTAL CENTRE SPORTIF</b>			<b>5 646.00 €</b>
<b>Total H.T.</b>	<b>24 736.00 €</b>		
<b>T.V.A. 20 %</b>	<b>4 947.20 €</b>		
<b>Total T.T.C.</b>	<b>29 683.20 €</b>		

En votre aimable règlement à réception de la facture

En cas d'acceptation de votre part, vous voudrez bien nous retourner un exemplaire revêtu de votre signature.

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Validité : 2 mois

**Bon pour accord, date et signature**

le 13/04/2023

Bon pour accord

